



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit près de la Cour d'Appel de DOUAI

**FEDERONS LES VILLES
POUR LA SANTE
ASSOCIATION
Siège social : 2 Rue de Dormagen
59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

FEDERONS LES VILLES POUR LA SANTE

Association

**Siège social : 2 Rue de Dormagen
59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE**

394 393 078

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres de l'association de FEDERONS LES VILLES POUR LA SANTE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERONS LES VILLES POUR LA SANTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui m'ai applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée aux résultats de l'année 2025, susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association FEDERONS LES VILLES POUR LA SANTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association FEDERONS LES VILLES POUR LA SANTE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DOUAI, le 1 juillet 2026
Le Commissaire aux comptes
Gregory KISIELAK



DocuSigned by:

Gregory KISIELAK

84E27A52BF30414...

Comptes annuels

Fédérons Les Villes pour la
Santé



31/12/2025

Ce document contient 25 pages



Fédérons Les Villes pour la Santé

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

1	Comptes annuels	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexe aux comptes annuels 2025	8





Fédérons Les Villes pour la Santé

Comptes annuels



Fédérons Les Villes pour la Santé

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	8 487	8 146	341	3 170
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
	TOTAL		8 487	8 146	341	3 170
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 534	46 160	6 374	16 619
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 817		1 817	1 817
	TOTAL		54 351	46 160	8 191	18 436
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
		Autres immobilisations financières	1 055		1 055	1 055
TOTAL		1 055		1 055	1 055	
		Total (II)	63 894	54 306	9 587	22 661
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	42 074	18 000	24 074	32 427
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	689 848	59 594	630 254	794 174
		Charges constatées d'avance	3 823		3 823	154 752
	TOTAL		735 746	77 594	658 151	981 354
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	71 797		71 797	34 995
		Total (III)	807 543	77 594	729 949	1 016 349
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		871 437	131 900	739 537	1 039 011
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					



Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous-total)		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)			
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)			
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)			
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fédérons Les Villes pour la Santé

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	145 000	154 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	744	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	19 871	33 653
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	158 842	96 392
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	406 000	493 330
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>	406 000	493 330
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières	112 025	78 200
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	65 901	8 317
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		144 049
	Autres produits	16	180
	Total des produits d'exploitation (I)	908 402	1 008 123
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	339 829	324 401
	Aides financières	87 200	80 666
	Impôts, taxes et versements assimilés	15 895	23 398
	Salaires	443 456	454 087
	Cotisations sociales	163 584	116 426
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 073	13 541
	Dotations aux provisions	77 594	62 901
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	46 010	587
	Total des charges d'exploitation (II)	1 186 642	1 076 011
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-278 240	-67 887
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	114	1 138
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	114	1 138
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		114	1 138
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-278 125	-66 749

Fédérons Les Villes pour la Santé

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		15 510
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-15 510
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)	28	68
Total des produits (I + III + V)	908 517	1 009 928
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 186 670	1 091 589
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-278 153	-81 661
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	11 000	33 000
Bénévolat	25 561	19 698
TOTAL	36 561	52 698
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	11 000	33 000
Personnel bénévole	25 561	19 698
TOTAL	36 561	52 698





Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS)

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au
31/12/2025**

Montants exprimés en Euros



Table des matières

1	Objet social	1
1.1	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	1
1.1.1	Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.1.2	Événement post-clôture	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.2.1	Présentation des comptes	2
1.2.2	Principes généraux	2
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation ou de présentation	2
2	Informations relatives au bilan	5
2.1	Actif	5
2.1.1	Tableau des immobilisations	5
2.1.2	Tableau des amortissements	5
2.1.3	Immobilisations incorporelles	6
2.1.4	Immobilisations corporelles	6
2.1.5	Immobilisations financières	6
2.1.6	Valeurs mobilières de placement	6
2.1.7	Créances	7
2.1.8	Produits à recevoir	7
2.1.9	Disponibilités	7
2.1.10	Charges constatées d'avance	8
2.2	Passif	9
2.2.1	Fonds propres	9
2.2.2	Tableau de suivi des fonds dédiés	9
2.2.3	Subventions d'investissement	9
2.2.4	Provisions pour risques et charges	10
2.2.5	État des dettes	10
2.2.6	Charges à payer	11
2.2.7	Produits constatés d'avance	11
3	Informations relatives au compte de résultat	12
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	12
3.2	Résultat	12
4	Autres informations	13
4.1	Engagement indemnités de départ en retraite	13
4.2	Contributions volontaires en nature	13
4.3	Effectifs	13
4.4	Honoraires des commissaires aux comptes	14





Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS)
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 Montants
exprimés en Euros
Rydge CONSEiL

4.5	Informations relatives aux transactions non courantes	14
4.5.1	Convention de partenariat entre FLVS & FLVOIS	14
4.5.2	Convention de partenariat entre FLVS & le Fonds de dotation VIVACTEO	15
4.6	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	15



1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- La réalisation d'études prospectives scientifiques de suivi et de sensibilisation de la population des villes à l'intérêt d'une alimentation équilibrée ;
- La mise en place d'études scientifiques ;
- La réalisation d'actions de prévention santé auprès des populations ;
- La formation continue des professionnels de santé et de l'éducation ;
- La formation de toute personne concernée par les problèmes de santé, prévention et nutrition.

Le Programme VIF repose sur 5 axes fondamentaux :

- Une implication pérenne des élus des villes déployant le Programme qui mobilisent des acteurs locaux de référence ;
- Un accomplissement continu et rigoureux des référents techniques VIF nommés par les maires ainsi
- Que des formations adaptées pour les acteurs locaux,
- Une évaluation scientifique rigoureuse adaptée aux attentes des parties prenantes du Programme à l'échelle nationale et locale.
- - Une démarche de marketing social innovante pour mieux comprendre les freins et les barrières au changement de comportement en matière d'alimentation, d'activité physique et modes de vie,
- Un partenariat public privé qui rassemble de multiples parties prenantes tant au niveau local qu'au niveau national.

1.1 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

1.1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Le fonds de dotation VIVACTEO a été créé le 12 octobre 2023, il est le fruit de la collaboration du programme Vivons en Forme porté par l'association Fédérons les Villes pour la Santé et de l'ANIA.

Le fond de dotation est dédié à la prévention de la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Il a pour vocation de permettre aux acteurs privés et à leurs collaborateurs de contribuer au déploiement d'initiatives de prévention et de promotion de la santé, au cœur des territoires et dont les impacts sont mesurés.

Au titre du programme Vivons en Formes, FLVS perçoit une quote-part des mécénats reçus par le fonds VIVACTEO à hauteur de 40%, soit 87 125 € au titre de l'exercice 2025.

- Dans le cadre de ses activités et programmes, FLVS développe des outils pédagogiques et des animations adaptées pour promouvoir durablement des habitudes de vie favorables à la santé.



Deux nouvelles thématiques avaient été mises en place en 2024 portant sur les écrans et sur les activités physiques. Ces thématiques ont été financées sur fonds propres, sans bénéficier de subventions avec des frais engagés à hauteur de 149 773 €. L'année 2024 étant une année de transition pour répondre aux différents appels à projets, les frais engagés à ce titre ont été constatés en charges constatées d'avance au 31 décembre 2024.

Ces charges sont constatées dans le compte de résultat de l'exercice 2025.

1.1.2 Événement post-clôture

Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.



1.2.2 Principes généraux

Le règlement ANC 2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation ou de présentation

1.2.3.1 Changement de réglementation comptable

Première application du règlement ANC N°2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs,

autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

— Au niveau du compte de résultat :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 8 K€ et concerne les opérations suivantes :

- Refacturations de charges :

- › Loyer + charges pour un montant de 2,8 K€
 - › Frais divers (déplacements, autres) pour un montant de 4,8 K€

- Remboursement de frais de formation pour un montant de 0,4 K€

À la suite de la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Refacturations de charges de loyer : sont comptabilisées en 2025 pour un montant de 3,7 K€ au compte 7083 « Refacturations locations Vivacteo » dans le poste « Ventes de prestations de service ».

- Refacturations diverses : sont comptabilisées en 2025 pour un montant de 0,7 K€ au compte 70881 « Refacturations diverses Vivacteo »

- Remboursement de frais de formation : sont comptabilisées en 2025 pour un montant de 4,8 K€ au compte 6492 « Formation du personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».

- Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».

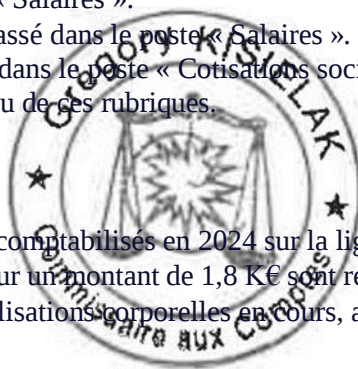
Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— Au niveau du bilan :

- Les immobilisations corporelles en cours comptabilisés en 2024 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours » pour un montant de 1,8 K€ sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ».

En 2025, les immobilisations corporelles en cours comptabilisées sur cette ligne s'élèvent à 1,8 K€

- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 154,8 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».





Fédérons Les Villes pour la Santé (FLVS)
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 Montants
exprimés en Euros
Rydge CONSEiL

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 3,8 K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».





2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations		Valeur brut début	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	- €	- €	- €	- €
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 488 €	- €	- €	8 488 €
	Total	8 488 €	- €	- €	8 488 €
Immobilisations corporelles	Terrains	- €	- €	- €	- €
	Constructions	- €	- €	- €	- €
	Install. Tech., mat., outillage	48 215 €	- €	- €	48 215 €
	Install. Générales, ag. Am. divers	- €	- €	- €	- €
	Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
	Mat bur., informatique, mobilier	4 320 €	- €	- €	4 320 €
	Immo. Corp. En cours	1817 €	- €	- €	1817 €
	Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
	Total II	54 352 €	- €	- €	54 352 €
Immobilisations financières	Autres immo. Financières	1055 €	- €	- €	1055 €
	Total III	1055 €	- €	- €	1055 €
Total général		63 895 €	- €	- €	63 895 €

2.1.2 Tableau des amortissements

Amortissements		Amortissements début	Augmentations	Diminutions	Amortissements fin
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement	- €	- €	- €	- €
	Autres immobilisations incorporelles	5 317 €	2 829 €	- €	8 146 €
	Total I	5 317 €	2 829 €	- €	8 146 €
Amortissements corporelles	Terrains	- €	- €	- €	- €
	Constructions	- €	- €	- €	- €
	Install. Tech., mat., outillage	34 822 €	8 805 €	- €	43 627 €
	Install. Générales, ag. Am. divers	- €	- €	- €	- €
	Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
	Mat bur., informatique, mobilier	1094 €	1440 €	- €	2 534 €
	Immo. Grevé de droits	- €	- €	- €	- €
	Total II	35 916 €	10 245 €	- €	46 160 €
Total général		41233 €	13 074 €	- €	54 307 €

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

2.1.3.1 Principaux mouvements

Pas de mouvement sur l'exercice

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

2.1.4.1 Principaux mouvements

Pas de mouvement sur l'exercice

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Inst. Techniques, matériels & outillages industriels	Linéaire	4 à 5 ans

2.1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de :

— Dépôt de garantie Saint André : 1 055 €

2.1.6 Valeurs mobilières de placement

Non applicable



2.1.7 Créances

	Etat des Créances	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
	Prêts	- €	- €	- €
	Autres immobilisations financières	1055 €	- €	1055 €
De l'actif circulant	Créances clients et comptes rattachés	42 075 €	42 075 €	- €
	Personnel et organismes sociaux	8 124 €	8 124 €	- €
	Etat et autres collectivités publiques	390 168 €	390 168 €	- €
	Débiteurs divers	291556 €	291556 €	- €
	Charges constatées d'avance	3 823 €	3 823 €	- €
	TOTAL	736 801€	735 747 €	1055 €

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 18 000 € correspondant à des cotisations villes de 2024 à 2025.

Les débiteurs divers sont composés principalement de :

- Une avance de trésorerie à FLVOIS pour 40 000 € ;
- Une créance sur FLVOIS de 19 594 € ;
- Une créance sur VIVACTEO de 22 577 € ;
- Mécénats à recevoir de 205 000 € .

2.1.8 Produits à recevoir

Libellés	Mont ant
AUTRES CREANCES	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	- €
Organismes sociaux - Produits à recevoir	8 124 €
Etat - Produits à recevoir	390 168 €
Autres produits à recevoir	206 380 €
TOTAL	604 672 €



2.1.9 Disponibilités

Le montant des disponibilités au 31/12/2025 s'élève à 71 797 €.

2.1.10 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 823 € et sont liées à l'exploitation.



2.2 Passif

2.2.1 Fonds propres

Fonds propres	Solde au début de l'exercice	Augment ations	Diminut ions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statut aires	- €	- €	- €	- €
Fonds propres complément aires	- €	- €	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statut aires	- €	- €	- €	- €
Fonds propres complément aires	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves				
Réserves statut aires	- €	- €	- €	- €
Réserves pour projet	261020 €	- €	- €	261020 €
Autres	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	15415 €	- 81661€	- €	- 66246 €
Résultat de l'exercice	- 81661€	- 278153 €	- 81661€	- 278153 €
Situation nette	194774 €	- 359815 €	- 81661€	- 83379 €

2.2.2 Tableau de suivi des fonds dédiés

Néant

2.2.3 Subventions d'investissement

Néant



2.2.4 Provisions pour risques et charges

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	0 €	- €	0 €	- €
Provisions pour litige	43 485 €	- €	43 485 €	- €
Autres provisions pour risques	13 417 €	- €	13 417 €	- €
Provisions pour charges	- €	- €	- €	- €
TOTAL	56 902 €	- €	56 902 €	- €

2.2.5 État des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	- €	- €	- €	- €
Autres emprunts obligataires	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes étb de crédit	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes financières divers	80 000 €	80 000 €	- €	- €
Avances et acomptes reçus	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	60 136 €	60 136 €	- €	- €
Dettes sociales et fiscales	159 851€	159 851€	- €	- €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €	- €	- €
Autres dettes	122 959 €	122 959 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	399 970 €	399 970 €	- €	- €
TOTAL	822 916 €	822 916 €	- €	- €



2.2.6 Charges à payer

Libellés	Mont ant
Dettes fournisseurs	
Factures non parvenus	16 971€
Dettes fiscales et sociales	
Provision pour congés payés	2160 2 €
Provision charges sociales sur congés payés	10 857 €
Provision charges fiscales sur congés payés	- €
Etat, charges à payer	7 100 €
TOTAL	56 530 €

2.2.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 399 970 € et sont liées à l'exploitation.



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	Montant
Cotisations villes - Programme VIF	118 000 €
Cotisations villes - Programme VIF La Réunion	27 000 €
Cotisations sans contrepartie	- €
Prestations de services	16 600 €
Subventions d'exploitation	158 842 €
Utilisations de fonds dédiés	- €
Financements publics	320 442 €
Dons manuels	- €
Mécénats dédiés	170 000 €
Mécénats dédiés - VIF La Réunion	56 000 €
Mécénats non dédiés	180 000 €
Quote-part de ressources communes FLVS / FLVOIS	24 900 €
Quote-part de ressources communes FLVS / VIVACTEO	87 125 €
Refacturations diverses Vivacteo	745 €
Refacturations location Vivacteo	3 272 €
Autres subventions d'exploitation	- €
Utilisations de fonds dédiés	- €
Financements privés	522 042 €
Transferts de charges d'exploitation	- €
Reprise de provision	65 902 €
Transferts de charges et reprises de provisions	65 902 €
Produits des manifestations	- €
Autres produits de gestion courante	17 €
Autres produits sur exercices antérieurs	- €
Autres produits	17 €
Total	908 403 €

3.2 Résultat

Le résultat de l'exercice est déficitaire, à hauteur de 278 153 €.



4 **Autres informations**

4.1 **Engagement indemnités de départ en retraite**

Aucune provision relative à l'indemnité de départ à la retraite n'a été constituée dans les comptes dans la mesure où l'effectif de l'association est assez jeune.

De plus, ils sont pour la plupart en début de carrière et sont susceptibles de ne pas demeurer au sein de l'association tout au long de leur parcours professionnel.

L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière n'est pas significatif.

4.2 **Contributions volontaires en nature**

Selon les dispositions de l'article 211-2 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

L'association est en mesure de recenser :

- Les heures de contributions volontaires en nature de bénévolat effectuées sur l'exercice, ces derniers ont été communiqués auprès du Conseil d'Administration et font l'objet d'une valorisation sous la base du taux horaire du SMIC chargé.
- Les cotisations villes « pilotes » correspond à des villes adhérentes ayant participé au début du programme VIF, elle bénéficie d'adhésion à titre gratuit ou à un tarif minoré. La valorisation se fait en fonction du nombre d'habitants par ville.

Nature de la contribution	Modalités ayant permis de quantifier	Quantité	Méthode de valorisation	Montant
Bénévolat	Relevé d'heures de bénévolat communiqué au Conseil d'Administration	1526 heures	16,75 € / heure	25 561€
Prestations Villes "Pilotes"	Le nombre de villes "pilotes" bénéficiant d'une adhésion à titre gratuit	4 villes	Valorisation de la cotisation selon le nombre d'habitants	110 00 €

4.3 **Effectifs**

L'effectif de FLVS est composé de 10,90 ETP sur l'exercice 2025 contre 11,80 ETP sur l'exercice 2024.



4.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (Art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

Libellés	Mont ant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 930 €
Au titre de missions complémentaires	
TOTAL	6 930 €

4.5 Informations relatives aux transactions non courantes

4.5.1 Convention de partenariat entre FLVS & FLVOIS

Le détail des flux impactés par la convention de partenariat entre FLVS et FLVOIS se traduit ainsi dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 de l'association FLVS :

— **Charges facturées par FLVS à FLVOIS : non versées au 31/12/2025**

Au titre de la mise en œuvre du programme VIF : 24 900 €.

La facturation de frais de support et gestion est établie selon le principe suivant : les ressources de FLVOIS gérées par FLVS font l'objet d'une facturation de frais à hauteur de 30 % des sommes gérées).

— **Règlement effectué par FLVS au titre de la mise en œuvre du programme VIF à La Réunion :**

Néant

— **Produits à reverser par FLVS à FLVOIS au titre de la mise en œuvre, par FLVOIS, du programme VIF à La Réunion :**

Cotisations Villes de La Réunion : 27 000 €

Partenariats avec des entités privés : 56 000 €

— **Positions des comptes courants entre FLVS et FLVOIS au 31/12/2025**

De ce qui précède,

FLVS dispose d'une créance nette sur FLVOIS de 59 594 € qui se décompose comme suit :

Avance temporaire de trésorerie de FLVS à FLVOIS pour 40 000 € correspondant à l'apport fait par FLVS à la création de FLVOIS en 2021.

Solde des financements pour le développement du programme VIF à La Réunion au titre de 2025, à recevoir de FLVS au profit de FLVOIS pour 19 594 € :

- / À reverser : 5 306 €
- / À recevoir : 24 900 €



Compte tenu de la situation nette négative de FLVOIS, cette créance de 59 594 € a fait l'objet d'une dépréciation au 31/12/2025.

4.5.2 Convention de partenariat entre FLVS & le Fonds de dotation VIVACTEO

Le fonds de dotation VIVACTEO a été créé le 12 octobre 2023, il est le fruit de la collaboration du programme Vivons en Forme porté par l'association Fédérons les Villes pour la Santé et de l'ANIA.

Le fond de dotation est dédié à la prévention de la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Il a pour vocation de permettre aux acteurs privés et à leurs collaborateurs de contribuer au déploiement d'initiatives de prévention et de promotion de la santé, au cœur des territoires et dont les impacts sont mesurés.

Au titre du programme Vivons en Formes, FLVS perçoit une quote-part des mécénats reçus par le fonds VIVACTEO à hauteur de 40%, soit 87 125 € au titre de l'exercice 2025 pour des mécénats reçus par le fonds de dotation de 217 813 €.

4.6 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

